SARL ABOUMA TEXTILES
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 46, Boulevard Jules Guesdes
93200 Saint-Denis
831 300 223 R.C.S. Bobigny
APE : 47.78C

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU VENDREDI 29 JUIN 2025

Sur convocation de la gérance de la Société ABOUMA TEXTILES, au capital de 1 000 €, dont le siège social est à Bobigny (93200), 46, Boulevard Jules Guesdes, immatriculé au Registre du Commerce des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 528 342 330, les associés se sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affectation du résultat.
2. Quitus de la gestion à la gérance.

Etait présent :

- Mademoiselle FOFANA Fatou propriétaire de **33 parts**
- Mademoiselle FOFANA Bintou propriétaire de **34 parts**
- Madame MEITE Dogossaran propriétaire de **33 parts**

Total **100 parts**

Le quorum atteint l'assemblée peut délibérer.
Mme MEITE Dogossaran dépose sur le bureau de l'assemblée un exemplaire des statuts de la société, le bilan le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2024, la gérante donne lecture du rapport de gestion et commente les comptes de l'exercice écoulé qui porte sur quatorze mois du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour cette période, le chiffre d'affaire net s'élève à 77 845 euros et fait apparaître un bénéfice comptable de 1309 euros.

La discussion est ouverte, plus personne ne prend la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion dressé par le gérant sur l'activité de la société, relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2024, approuve le compte de résultat, tels qu'ils sont présentés. Elle donne quitus à la gestion du gérant.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'affecter ce résultat au compte

- Une partie au compte « réserve légale » soit :	0 euros
- et le solde au compte « report à nouveau »	5576 euros
Le solde du compte « report à nouveau » s'élève ainsi à	6 885 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal et signé par le gérant.

Mme MEITE Dogossaran
La gérante

SARL ABOUMA TEXTILES
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 46, Boulevard Jules Guesdes
93200 Saint-Denis
831 300 223 R.C.S. Bobigny
APE : 47.78C

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2025

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS CLOS LE 31 décembre 2024

Messieurs,
Conformément à la loi et aux dispositions des statuts de notre société, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Je précise que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Mes efforts vont porter sur le développement du chiffre d'affaires ainsi qu'à la maitrise des charges afin de consolider la situation nette de la société.

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

▪ Chiffre d'affaires	77845,00 €
▪ Charges d'exploitation	76305,00 €
▪ Résultat d'exploitation	1540,00 €
▪ Charges Financières	(00,00 €)
▪ Charges exceptionnelles	(0,00) €
▪ Impôts sociétés	(231,00) €
▪ Résultat comptable	1309,00 €

APPROBATIONS DES COMPTES ET QUITUS A LA GERANCE

Au cours de cette assemblée, nous allons à approuver les comptes et à donner s'il y a lieu, quitus à la gestion.

CONCLUSION

J'espère que les résolutions qui sont proposées recevront l'agrément des associés et qu'ils voudront bien donner quitus à la gestion pour l'exercice écoulée.

La Gérante

Mme MEITE Dogossaran

SARL ABOUMA TEXTILES
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 46, Boulevard Jules Guesdes
93200 Saint-Denis
831 300 223 R.C.S. Bobigny
APE : 47.78C

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 1309 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1309 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	5576 euros
Pour former un bénéfice Distribuable de	6 885 euros

-une partie au compte « réserve légale » soit 0 euros
- et le solde au compte « report à nouveau » 5576 euros

Le solde du compte « report à nouveau » s'élève ainsi à 6 885 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 29 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

SARL ABOUMA TEXTILES
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 46, Boulevard Jules Guesdes
93200 Saint-Denis
831 300 223 R.C.S. Bobigny
APE : 47.78C

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2025

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU VENDREDI 29 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 1309 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1309 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	5576 euros
Pour former un bénéfice Distribuable de	6 885 euros

-une partie au compte «réserve légale » soit 0 euros

- et le solde au compte « report à nouveau » 6 885 euros

Le solde du compte « report à nouveau » s'élève ainsi à 6 885 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme
La Gérance

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M KARAMOKO BOUAKE
68 RUE ANDRE KARMAN
93300 AUBERVILLIERS
FRANCE

N° d'adhérent : 20151170107878

Pour le compte de :
SARL ABOUMA TEXTILES
46 BOULEVARD JULES GUESDE
93200 SAINT-DENIS

N° SIREN : 831 300 223
Période déclarée : Année 2024
Date limite de dépôt : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(applicable à compter du 31/12/2024)*

Annexe N° 2065-BIS *(applicable à compter du 31/12/2022)*

Annexe N° 2033-A *(applicable à compter du 31/12/2023)*

Annexe N° 2033-B *(applicable à compter du 31/12/2024)*

Annexe N° 2033-C *(applicable à compter du 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-D *(applicable à compter du 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-E *(applicable à compter du 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-F *(applicable à compter du 31/12/2024)*

Annexe N° 2033-G *(applicable à compter du 31/12/2021)*

Annexe N° 2059-H *(applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2059-I *(applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2069-RCI *(applicable à compter du 31/12/2024)*

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2024)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	46 BOULEVARD JULES GUESDE,		
Code postal	93200	Ville	SAINT-DENIS

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

COMMERCE DE DETAIL

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	1 541	Déficit *(report du 2033-B)*	

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	SAGE - CIEL EVOLUTION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS
(Applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires *(hors apprentis et handicapés)*	8 416

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A
(Applicable à compter du 31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	10 500		10 500
Disponibilités	9 420		9 420
TOTAL II	19 920		19 920
TOTAL GENERAL (I + II)	19 920		19 920

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	5 576
Résultat de l'exercice	1 310
TOTAL I	7 886
3 - Dettes *(4)*	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 800
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	3 672
Autres dettes	562
TOTAL III	12 034
TOTAL GENERAL (I + II + III)	19 920

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B
(Applicable à compter du 31/12/2024)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires		77 845
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		77 845

CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises *(y compris droits de douane)*			32 825
Variation de stock *(marchandises)*			-3 250
Autres charges externes			37 058
Impôts, taxes et versements assimilés			1 100
	dont TP/CFE, CVAE	997	
Rémunérations du personnel			8 416
Charges sociales			155
	Total des charges d'exploitation (II)		76 304
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 541
Produits et charges divers	Impôts sur les bénéfices (VII)		231
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			1 310

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	1 310	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		231

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	1 541	

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	1 541	

CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F
(Applicable à compter du 31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
Total du nombre d'associés	3	Total du nombre de parts ou d'actions	100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1

Titre	MME		
Nom et prénom	FOFANA FATOU	Nom d'usage	
Nombre de parts ou d'actions	33	Pourcentage de détention	33,00%
Date de naissance	07/01/1997	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance	75012	Commune de naissance	PARIS
Numéro, type et nom de voie	37 AV. ERNEST REYNER		
Code postal	75014	Ville	FRANCE
Pays	FRANCE		

2

Titre	MME		
Nom et prénom	FOFANA BINTOU	Nom d'usage	
Nombre de parts ou d'actions	34	Pourcentage de détention	34,00%
Date de naissance	07/01/1997	Pays de naissance	FRANCE
Code postal de naissance		Commune de naissance	PARIS
Numéro, type et nom de voie	37 AV. ERNEST REYNER		
Code postal	75014	Ville	PARIS
Pays	FRANCE		

3

Titre	MME		
Nom et prénom	MEITE NOGOSSARAN	Nom d'usage	
Nombre de parts ou d'actions	33	Pourcentage de détention	33,00%
Numéro, type et nom de voie	37 AV. ERNEST REYNER		
Code postal	75014	Ville	FRANCE
Pays	PARIS		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G
(Applicable à compter du 31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI
(Applicable à compter du 31/12/2024)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

BILAN SYNTHETIQUE

ABOUMA TEXTILES
Edition du : 01/01/2024 au 31/12/2024 Avec brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net		net	N-1 net
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	1 000	1 000
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres		
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau	5 576	3 081
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 309	2 495
Marchandises	10 500		10 500	7 250	Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					**TOTAL I**	**7 885**	**6 576**
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres					Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	1 387		1 387	2 832			
Caisse	8 033		8 033	2 758	Fournisseurs et comptes rattachés	7 800	
					Autres	4 234	6 264
TOTAL II	**19 919**		**19 919**	**12 840**	**TOTAL III**	**12 034**	**6 264**
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**19 919**		**19 919**	**12 840**	**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)**	**19 919**	**12 840**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ABOUMA TEXTILES
Edition du : 01/01/2024 au 31/12/2024 Avec brouillard Hors simulation
Soldes N-1 de l'exercice

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	32 825	31 376	Ventes de marchandises	77 845	84 550
Variation de stock (marchandises)	(3 250)	(4 750)	Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	37 059	44 467	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 100		Autres produits		
Rémunération du personnel	8 416	8 234	Produits financiers		
Charges sociales	156	1 038			
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	**76 305**	**80 365**	**TOTAL (I)**	**77 845**	**84 550**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		1 250	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	231	440			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**76 536**	**82 055**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**	**77 845**	**84 550**
BENEFICE OU PERTE	1 309	2 495			
TOTAL GENERAL	**77 845**	**84 550**	**TOTAL GENERAL**	**77 845**	**84 550**